



## Question d'identité civil

Par **leni**, le **21/06/2014** à **23:23**

bonjour je suis victime d'un cas un peu étrange et je vous pris de m'aider, il y a 7 ans jours pour jours que que je n'existe plus sur le plan civique car il y a un acte de décès me concernant transcrit à Nantes dans le registre des français née à l'étranger portant mon nom. et deviner par qui? par ceux qui sont sensé être mes parents voici l'histoire: je suis arriver en France en 2002 par regroupement familial.j'avais alors 10 ans, mes parents eux y vivait déjas depuis fort longtemps.je vécu 4ans avec eux au cours desquels la famille s'agrandit j'eus une petite sœur et un petit frère.L'année 2006-07 je l'ai passer dans un internat à Toulouse à la fin de mon année scolaire, mon père me dit qu'on irais en Afrique au Cameroun, son pays d'origine quelques semaines plus tard nous y étions mais c'est là que mes soucies commença réellement car au bout de quelques semaines il m'y abandonna, volant tous mes documents et partie pour la France avec la famille en mon insu...j'essayais alors de le joindre sans succès....effrayer sans aucun papier je me rendit au consulat de France là-bas je leur expliquais la situation et ils le contactaire ce dernier leur dit pour se défendre que je n'étais pas son fils mais un neveux qui tenterais d'usurper les papier de son fils décédé et pour confirmer ses propos il leur fit parvenir un faux acte de décès établi au Cameroun après enquête il s'avéra bien-sure étant être un faux mais c'est se même acte qui en 2008 servi de preuve pour faire la transcription à Nantes en même tant,il y eux une enquête parallèle qui fut faite par le consulat me concernant et j'eus gain de cause mais étant mineur a cette époque ils ont refusé de me rapatrier car selon eux il persistait un doute sur mon identité ce qui bien-sur allait contre le résultat de leur propre enquête. c'est ainsi que je due patienté pendant 3 ans ma majorité dans des conditions de sans papier et sans aucune aide et c'est pendant cette intervalle de temps que mon père fit transcrire l'acte décès en France.une fois majeur,le mal était fait impossible d'avoir mes documents et depuis je me bat dans le vide je suis à bout je ne peux rien faire je n'existe plus civiquement que dois je faire ? je suis vraiment à bout là

Par **domat**, le **22/06/2014** à **11:05**

bjr,  
vous pouvez faire une action en recherche de paternité devant le tribunal compétent, celui-ci ordonnera sans doute une analyse biologique de vous et de votre père présumé.  
cette analyse biologique confirmera ou infirmera la paternité de cet homme.  
cdt

Par **leni**, le **22/06/2014** à **13:24**

oui mais je pense pas que sa donnera grand chose car j ai fait aussi ma petite enquête, il s avère qu il ne serait pas mon père biologique mais mon oncle et que durant ma tendre enfance il aurais fait établir acte de naissance ou il serait mon père biologique"peut être se croyait t il stérile" et plus tard voyant qu il pouvait avoir d'autres enfants décide de me faire disparaître pour que je n apparaisse pas dans son patrimoine "sa c est la raison qu il avance"

Par **domat**, le **22/06/2014** à **23:26**

bjr,

donc ce n'est pas du tout la même histoire, si ce n'est pas votre père, effectivement vous ne pouvez pas faire grand chose surtout si les faits se sont passés au cameroun ou s'applique le droit camerounais.

mais bizarrement vous ne parlez pas de votre mère qui pourrait vous permettre de retrouver vos droits, car en principe une maternité est moins contestable qu'une paternité.

cdt